



## PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale  
des affaires culturelles  
du Grand Est

La Directrice régionale des affaires culturelles

à

Affaire suivie par : Geertrui Blancquaert  
Pôle/service : Patrimoines/Service régional de l'archéologie  
Tél. : 03 26 70 29 40  
Courriel : geertrui.blancquaert@culture.gouv.fr  
Adresse : 3 rue du faubourg Saint-Antoine - CS 60449  
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Mairie de Mardeuil  
1 bis rue Jean Jaurès  
51530 Mardeuil

N/Réf. : SRA/17/GD/AM/001923

Châlons-en-Champagne, le 27 juillet 2017

Objet : Porter à connaissance - PLU de la commune de Mardeuil (Marne)  
P.J. : Carte de PLU

En application de l'article L.123-7 du code de l'urbanisme, vous avez demandé l'avis de mon service en matière de patrimoine archéologique dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Mardeuil.

À l'heure actuelle, trois types de zone affectée d'un seuil de surface permettent de hiérarchiser le potentiel archéologique sur le territoire de la commune de Mardeuil (Marne). Ces zones géographiques sont définies sur la carte jointe au présent courrier. Ceci ne représente que l'état actuel de nos connaissances et ne saurait en rien préjuger de découvertes futures sur ce territoire.

À titre conservatoire, je demande également que le règlement du dossier cité en objet mentionne explicitement et dans un paragraphe clairement individualisé relatif au "Patrimoine archéologique", les textes qui constituent le cadre législatif et réglementaire de protection du patrimoine archéologique :

- Code du patrimoine, notamment son livre Ier, titre Ier et livre V, titres II, III et IV ;
- Code de l'urbanisme, articles L425-11, R425-31, R111-4 et R160-14 ;
- Code pénal, articles R645-13, 311-4-2, 322-3-1, 714-1 et 724-1 ;
- Loi n°89-900 du 18 décembre 1989 relative à l'utilisation des détecteurs de métaux.

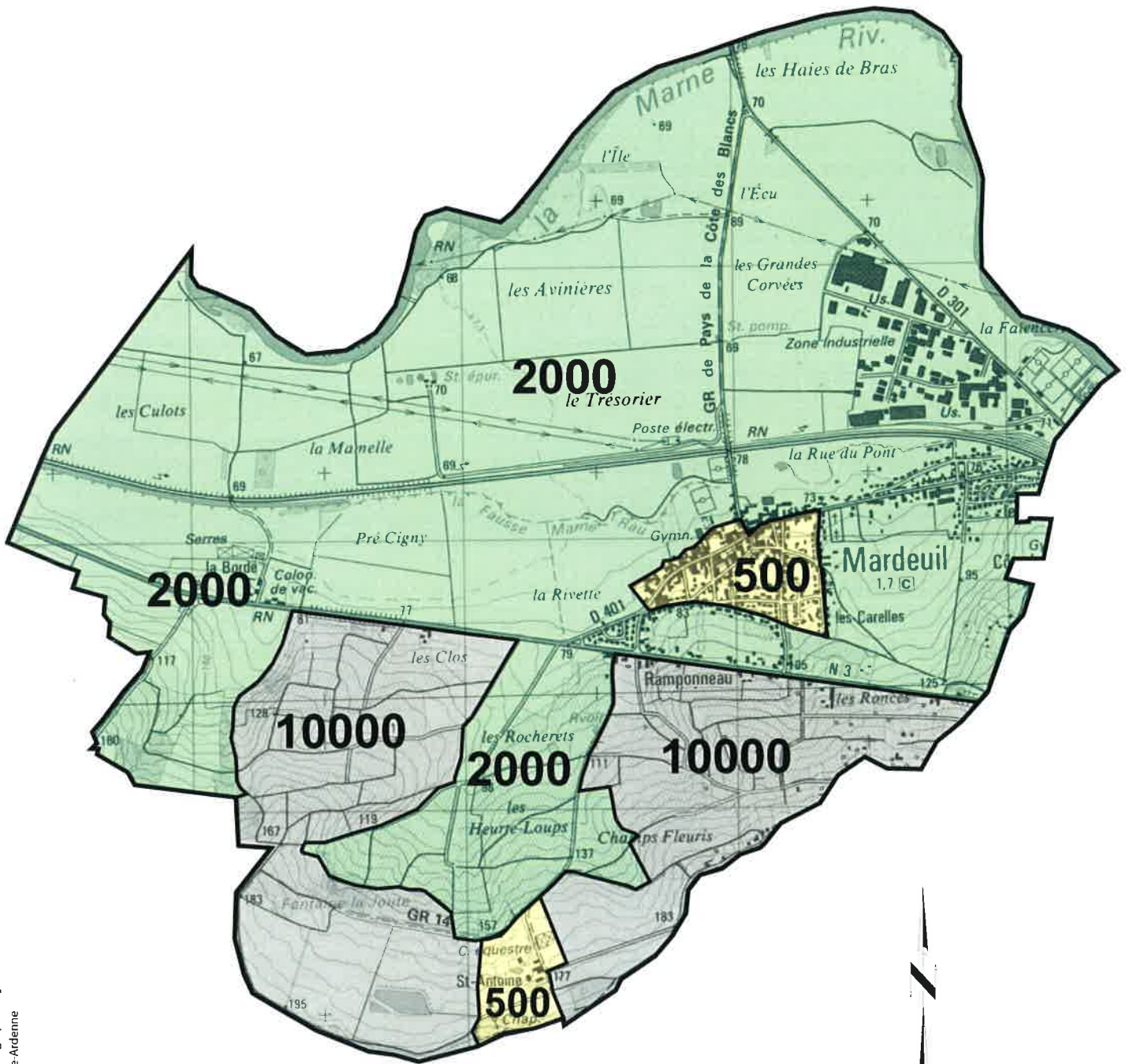
La réalisation des travaux, objet des demandes d'autorisation d'urbanisme, pourra être subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive. Lorsque des mesures d'archéologie préventive sont prescrites, les décisions d'autorisation d'urbanisme susmentionnées indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.

Je vous signale enfin qu'il n'est pas nécessaire que le service régional de l'archéologie soit associé à l'élaboration de ce plan local d'urbanisme. Cependant, je souhaite être consulté pour avis sur le document arrêté.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles  
par subdélégation,  
Le conservateur régional de l'archéologie

Frédéric SÉARA

# Mardeuil (Marne)



0 1 km

- 500** Tous les dossiers affectant une superficie supérieure ou égale à 500 m<sup>2</sup>
- 2000** Tous les dossiers affectant une superficie supérieure ou égale à 2000 m<sup>2</sup>
- 10 000** Tous les dossiers affectant une superficie supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup>

## Stephanie Rochette

---

**De:** . MAIRIE DE MARDEUIL <mairie-de-mardeuil@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 24 août 2017 16:42  
**À:** rochette mardeuil  
**Objet:** tr: Projet de modification du PLU de la commune de Mardeuil

> Message du 24/08/17 15:46  
> De : [Roxane.KUSNIERZ@ars.sante.fr](mailto:Roxane.KUSNIERZ@ars.sante.fr)  
> A : [contact@commune-de-mardeuil.com](mailto:contact@commune-de-mardeuil.com)  
> Copie à : [Fabienne.SOURD@ars.sante.fr](mailto:Fabienne.SOURD@ars.sante.fr), [Vincent.LOEZ@ars.sante.fr](mailto:Vincent.LOEZ@ars.sante.fr)  
> Objet : Projet de modification du PLU de la commune de Mardeuil  
>  
>

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 18 juillet 2017, réceptionné par nos services le 24 juillet 2017, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas de remarque particulière concernant les modifications apportées à la zone 2AU.

En conclusion, j'émetts un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de toute ma considération.

**Roxane KUSNIERZ**

>  Ingénieur d'Etudes Sanitaires  
> Délégation Territoriale Marne - Service territorial Santé-Environnement

Agence Régionale de Santé Grand Est

Tél. 03.26.66.77.05

[roxane.kusnierz@ars.sante.fr](mailto:roxane.kusnierz@ars.sante.fr)

 Suivez-nous sur Twitter : [@ars\\_grand\\_est](https://twitter.com/ars_grand_est)

Epernay, le 30 août 2017

Monsieur Pierre MARTINET  
Maire  
51530 MARDEUIL

*Nos réf. : 08 08 2017 - CF*  
*Affaire suivie par Alain MARTIN*  
*Directeur Voirie - Mobilité*  
*[martin@epernay-agglo.fr](mailto:martin@epernay-agglo.fr) - 03 26 56 47 39*

Objet : Modification du PLU

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier du 18 juillet 2017 par lequel vous m'informez de la mise en œuvre d'une procédure de modification du PLU de votre commune.

Ce projet n'appelle aucune observation de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne, Autorité Organisatrice de Transport sur l'ensemble du territoire communautaire

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Directeur Général Délégué,

Stéphane GOMBAUD

Monsieur le Maire  
MAIRIE  
1 bis rue Jean Jaurès  
51530 MARDEUIL

Châlons-en-Champagne, le 16 août 2017

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le projet de modification du PLU de votre commune et je vous en remercie.

**Objet**  
Modification du PLU

**Références**  
Dossier 2017/32

**Dossier suivi par**  
Pôle Territoires et Politiques publiques

**Copie à**  
Direction Départementale  
des Territoires

Cette modification a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU située au lieu-dit « Les Carelles ». Pour ce faire, le secteur de 6,1 ha actuellement classé en 2AU est reclassé en 1AU.

La commune ne dispose pas d'autre zone à urbaniser à court terme et privilégie ce secteur dans la continuité des espaces récemment urbanisés.

L'aménagement de cette zone devra se faire dans le respect des circulations agricoles existantes.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** à ce projet de modification.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Siège Social**

Complexe agricole du Mont Bernard  
Route de Suippes – CS90525  
51009 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 64 08 13  
Fax : 03 26 64 95 00  
accueil-chalons@marne.chambagri.fr

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Siret 185 102 514 000 14  
APE 9411Z  
[www.marne.chambagri.fr](http://www.marne.chambagri.fr)

Le Président,  
Maximin CHARPENTIER

